

**2016-05**

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Etaient présents : JEGAT Annie, GUYOMARD Rémi, NAVE Alain, HUNKELER Christine, CLATOT Benoit, DESOMBRE Françoise, GUERARD Annick, QUIESSE Dominique, DURIN Philippe, DUFOUR Xavier, MARTINE Géraldine, BETON Catherine, CORNU Etienne, CRETAIGNE Patricia,

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : DRIEUX Dominique,

Date de convocation : 31 août 2016

Secrétaire de séance : M.DURIN Philippe

### **Délibération N°24-2016. Travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange consécutifs à la réalisation d'une opération de dissimulation du réseau électrique et d'éclairage public :**

En parallèle aux travaux de dissimulation du réseau électrique et d'éclairage public, des travaux de modification des équipements de communications électroniques appartenant à Orange ont été prévus.

Ces prestations comprennent l'étude des installations de communications électroniques, la réalisation de la tranchée et des équipements de communications électroniques, ainsi que l'étude et la réalisation du câblage. La participation communale est de 8971,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Mme Le Maire à verser cette somme.

### **Délibération N°25-2016. 54Ième tranche de renforcement électrique- programme 2013**

Les travaux de dissimulation du réseau électrique et d'éclairage public sont finis, le SDE 76 se charge de collecter les participations communales correspondant à ces travaux.

Pour les travaux de câbles et d'éclairage public, le plan de financement s'avère être le suivant :

- participation communale 4 732,96 € (tva récupérable par la collectivité sur la somme de 23 664,84 €, compte 21538 : installations, matériel et outillage technique - réseaux divers)
- participation SDE76: 23 664,84 €

Pour les travaux du génie civil des réseaux de télécommunications électroniques, le plan de financement s'avère être le suivant:

- participation communale: 37 322,46€ + TVA de 7 464,50 € (tva non récupérable) soit un total de 44 786,96 € TTC (compte 2041582 :subventions d'équipement versées-autres groupements- bâtiments et installations)

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à verser la subvention de 44 786,96 €, et la participation sur les installations ,matériels et outillage techniques de 4 732,96 €.

**Délibération N°26-2016. Décision modificative N°1 : imputation de la subvention sur les travaux du génie civil des réseaux de télécommunications électroniques :**

Le coût des travaux de la 54<sup>ème</sup> tranche de renforcement avait été prévu au BP2016 au compte 21538 ( installations, matériel et outillage technique - réseaux divers) pour le somme de 74 000,00 €, il s'avère que l'imputation est erronée, il faut donc prévoir un transfert de fonds d'un compte à un autre.

La décision modificative suivante doit être prise :

Dépenses d'investissement - compte 21538 pour la somme de – 45 000,00 €

Dépenses d'investissement - compte 2041582 pour la somme de + 45 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative.

**Délibération N°27-2016. Décision modificative N°2. Intégration des travaux de câble d'éclairage public ,**

L'effacement des réseaux au centre du village a nécessité des travaux de câblage pour l'éclairage public. La participation communale s'élève à 4 732,96 € pour un montant global de dépenses de 28 397,80 €.

Une écriture d'ordre budgétaire est nécessaire afin d'intégrer ce matériel dans l'inventaire communal et pouvoir récupérer la TVA .

En section d'investissement :

Au chapitre d'ordre, opération patrimoniale (chapitre 041) :

Débit du compte 21538 Installations, matériel et outillage techniques, Autres réseaux

Crédit du compte 13258 Subvention autres groupements

de la somme de 23 664,84 € (correspondant au montant HT des travaux ) .

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative.

**Délibération n°28-2016. Zéro phytos :**

Vu la loi sur l'eau

Vu la loi Labbé adoptée par l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2014

Ainsi à l'échéance 2017 l'utilisation des pesticides est prohibée pour les espaces publics et privés des collectivités

De nombreuses études démontrent la contamination des eaux par les pesticides et notamment les herbicides. La commune d'Auzouville sur Ry incluse dans le territoire du SIAEPA du Crevon est concernée. Il convient de faire le maximum pour protéger l'importante ressource en eau du territoire du SIAEPA du Crevon dont la commune d'Auzouville sur Ry fait partie.

L'objectif du dispositif zéro phyto est de valoriser les services techniques et les collectivités qui n'utilisent pas de produits phytosanitaires, de sensibiliser l'ensemble des acteurs publics aux objectifs de la loi Labbé et de promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques mais également de protéger les agents d'entretien confrontés aux risques sanitaires liés aux produits chimiques.

Après délibérations, le conseil municipal accepte de souscrire aux engagements de la loi Labbé visant à réduire et supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire du syndicat et ce dans le cadre de la politique du SIAEPA du Crevon.

### **Délibération n°29-2016.Demande de retrait de la métropole Rouen Normandie**

Vu la délibération du 4 février 2016 de la Métropole Rouen Normandie demandant le retrait du SDE76,

Vu la délibération du 10 juin 2016 du SDE76 acceptant ce retrait,  
considérant :

- que la Métropole, selon les termes de sa délibération, "*souhaite exercer directement sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité de son territoire afin de pouvoir y mettre en place un schéma directeur des énergies*" et demande le retrait du SDE76,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création du SDE76,
- qu'il implique le retrait de 41 communes du SDE76,
  - que la conséquence du retrait sera la rétrocession des biens mis à disposition des 41 communes concernées (opérations sans aucun flux financier), la réduction de notre périmètre, le transfert des quotes-parts d'emprunts des 41 communes à la Métropole qui les remboursera intégralement au SDE76, la conservation de notre personnel,
  - qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser à la Métropole,
  - que le mandat de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant n° 1 permettent de terminer les travaux et de régler les factures des programmes en cours sur les 41 communes, au-delà de la date de départ de la Métropole dans le respect de l'équilibre financier initial,
  - que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
  - que le retrait de la Métropole n'impacte que la compétence électrique, celle-ci ayant déjà repris les compétences gaz et éclairage public lié à la voirie,
  - que les 41 communes du territoire de la Métropole resteront cependant adhérentes au SDE76 pour l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine et, donc, pour les compétences annexes au SDE76,
  - que chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé
  - que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de la Métropole,

Il est proposé d'accepter ou de refuser le retrait de la Métropole du SDE76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est exprimé à :

3 Pour, 2 Contre, 9 Abstention pour accepter le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76.

#### **Questions diverses :**

Mme le maire explique que la Métropole organise une enquête de juillet 2016 à mars 2017, sur les déplacements quotidiens des résidents de la zone urbaine de Rouen et le territoire de l'Agglomération Seine-Eure . Cette enquête a été confiée à la société TEST SA. La commune d'Auzouville sur Ry fait partie de la liste des communes enquêtées, et certains ménages vont être interrogés .

Projet réhabilitation du groupe scolaire :

Fin août, une réunion a été organisée avec Mme Thibault, architecte chargée du projet. L'appel d'offre doit être lancé vers la mi-septembre pour un choix des entreprises fin octobre après remise des offres et analyse par l'architecte. Le commencement des travaux est prévu courant premier semestre 2017. Des classes mobiles devront être installées pendant la durée des travaux afin de faciliter l'exécution du chantier.

Commerce local , bar-épicerie :

Mme le maire informe qu'il n'y a aucun projet pour l'instant, que les propriétaires du bien désirent vendre l'ensemble des murs.

Aire de jeux :

M.Durin rappelle à l'ensemble du conseil que lors des élections municipales, une des propositions de leur profession de foi était de créer sur la commune une aire de jeux. Il demande qu'une commission se constitue afin de réfléchir et présenter un projet.

Bulletin municipal

M.Durin informe qu'un bulletin municipal doit être diffusé fin septembre. Il demande une participation de tous les élus et attend des idées et des articles.

La séance est levée à 21 heures 30

Prochaine réunion le lundi 07 novembre 2016 à 20h30.

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Catherine Béton

Dominique Quiesse

Benoit Clatot

Etienne Cornu

Patricia Crétaigne

Françoise Desombre

Xavier Dufour

Dominique Drieux

Annick Guérard

Géraldine Martine